

Code unité	Nmr P. V.	Année	Nmr dossier justice
03597	01506	2014	

Reçu le 23 MARS 2015

Nmr pièce	N° feuillet
1	1 / 1

Analyse et références

Affaire

SIGNALEMENT D'UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE

Le mardi 17 février 2015,
 Nous soussigné, Adjudant
 Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
 Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ ,

rapportons les opérations suivantes :

Le jeudi 25 décembre 2014, _____ résident fismois, nous signale qu'il a observé, au cours de la nuit écoulée, à 01h05-01h06, deux lumières orange s'élevant dans le ciel en provenance de l'arrière du cimetière de FISMES, se déplaçant en forme de petites ellipses, et disparaissant à l'Est de FISMES. Il nous remet un plan destiné à expliquer le phénomène (**cf. pièce 2 et annexe**).

Le même jour, adressons sur le site du CNES – GEIPAN [Groupe d'Etudes et d'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés – **DCT/DA/GEIPAN - Centre National d'Etudes Spatiales** - 18 Avenue Belin - 31401 TOULOUSE CEDEX 9 - tél : 33 (0)5 61 27 39 18 - GSM: 33 (0)6 47 05 91 16] un courriel avec son témoignage et le plan remis.

Le mardi 30 décembre 2014, à 14 heures 55, recevons par courriel de M. Xavier PASSOT, Responsable du GEIPAN, accusant réception de notre mail, nous indiquant qu'en première lecture, ce témoignage lui fait penser à l'observation de lanternes thaï, et qu'il va étudier l'affaire.

Le 09 janvier 2015, _____ confirme la ressemblance des deux objets volants observés avec des lanternes thaïlandaises ou célestes (**cf. pièce 2 – feuillet 3**).

En conséquence, clôturons la présente procédure en l'état.

Fait et clos à _____ le 02 mars 2015.

L'Officier de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

Date de clôture

Vu et transmis par :

[1] - M. le Sous-Préfet, à REIMS 51100.

02/03/2015

[1] - **GEIPAN CNES 18 av Belin 31401 TOULOUSE**

Signature(s)

[1] - DGGN - Bureau Défense Opération - SDO – BRS, à _____
PARIS.

[1] - Archives, à _____

Le

02/03/2015



Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
03597	01506	2014	

TÉMOIN

Nmr pièce	N° feuillet
2	1 / 2

Le jeudi 25 décembre 2014, à 10 heures,
Nous soussigné, Adjudant

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale,

Nous trouvant au bureau de notre unité, à _____, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

« Je suis venu passer Noël à FISMES chez mon épouse _____ »

« Cette nuit, je suis sorti fumer une cigarette sur le pas de la porte d'entrée située sur le pignon du bâtiment orienté côté Sud et qui donne globalement face à la forêt, avec le cimetière à droite et la Gendarmerie/route de Reims à gauche, et cela dos au bâtiment. »

« Il était 01 heure 05 – 01 heure 06. Je venais d'allumer ma cigarette ; cela faisait moins d'une

« J'ai eu l'attention attirée par deux lumières orange qui semblaient provenir de l'arrière du cimetière dans un mouvement plutôt vertical. Au départ, j'ai pensé à des lancers d'artifices. Je n'ai pu évaluer exactement la distance. Les deux points lumineux se déplaçaient, en forme de petite ellipse, vers la Gendarmerie/rte Nationale à l'entrée Est de FISMES. Ils ont mis à peu près une minute pour disparaître de mon champ de vision qui était libre d'obstacle. J'ai estimé le déplacement à environ 1.000 mètres au minimum (distance cimetière / Nationale). Si les objets sont apparus au niveau du quartier Chézelles et ont disparu au niveau de Villette (hameau fusionné avec FISMES), la distance est double. Je n'avais pas de repère d'étoiles car il y avait une couverture nuageuse. »

« J'ai reporté sur un plan que je vous joins, mes calculs pour déterminer la vitesse de déplacement en fonction de la distance parcourue et de la hauteur que je ne peux pas déterminer non plus. Je peux affirmer, selon mes calculs, que les engins se déplaçaient à une vitesse comprise entre 60 et 230 km/h. »

« Les deux engins, d'apparence totalement identiques, se suivaient à deux secondes d'intervalle et avaient exactement la même trajectoire. »

« De l'endroit où je me trouvais, le halo des engins avait l'apparence d'une pièce de 2 centimes d'Euro et l'engin, d'une pièce d'un centime d'Euro. Les engins comme leur halo étaient de couleur orange. »

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

« A l'intérieur du halo lumineux, on distinguait trois pales qui ne tournaient pas. J'en ai conclu que, compte tenu de la vitesse possible de rotation des pales et de celle du déplacement, par effet gyroscopique, les pales paraissaient fixes. J'ai ainsi pensé avoir affaire à des drones civils, type gros jouets. Après réflexion, concernant le halo de lumière qui n'avait pas un caractère stable mais déformé, j'ai pensé qu'il était au niveau des nuages, entre 600 et 800 mètres d'altitude car la lumière semblait être déformée par diffraction, chose impossible à 100 mètres d'altitude, et cela m'a fait conclure que cela ne pouvait pas être un jouet, d'où ma démarche ce matin auprès de votre brigade pour porter les faits à votre connaissance. »

« Il n'y a que la notion de durée de temps qui est juste, entre 50 et 60 secondes, de l'apparition à la disparition des halos. »

« De par ma longue expérience, le phénomène auquel j'ai assisté cette nuit m'apparaît inexplicable. »

« Je reste à la disposition du service compétent pour toute question relative à cette déclaration. »

Information à l'intéressé :

Les informations vous concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la gendarmerie nationale .

Vous pouvez obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification ou leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne, 75083 Paris CEDEX 02.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A le 25 décembre 2014, à 10 heures 45 minutes.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Le vendredi 09 janvier 2015, à 10 heures 45, nous trouvant au bureau de notre brigade à nous, Adjudant procédons à une nouvelle audition de qui déclare :

« J'ai regardé sur internet et la ressemblance avec des lanternes thaïlandaises ou lanternes célestes est fort probable, ainsi que cela figure sur la capture d'écran intitulée « BRETAGNE » sur la plaquette du GEIPAN. »

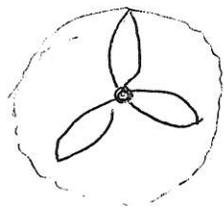
« Je maintiens avoir vu deux objets volants non identifiés. »

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A _____, le 09 janvier 2015, à 10 heures 50 minutes.

La personne entendue

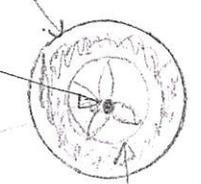
L'Officier de Police Judiciaire



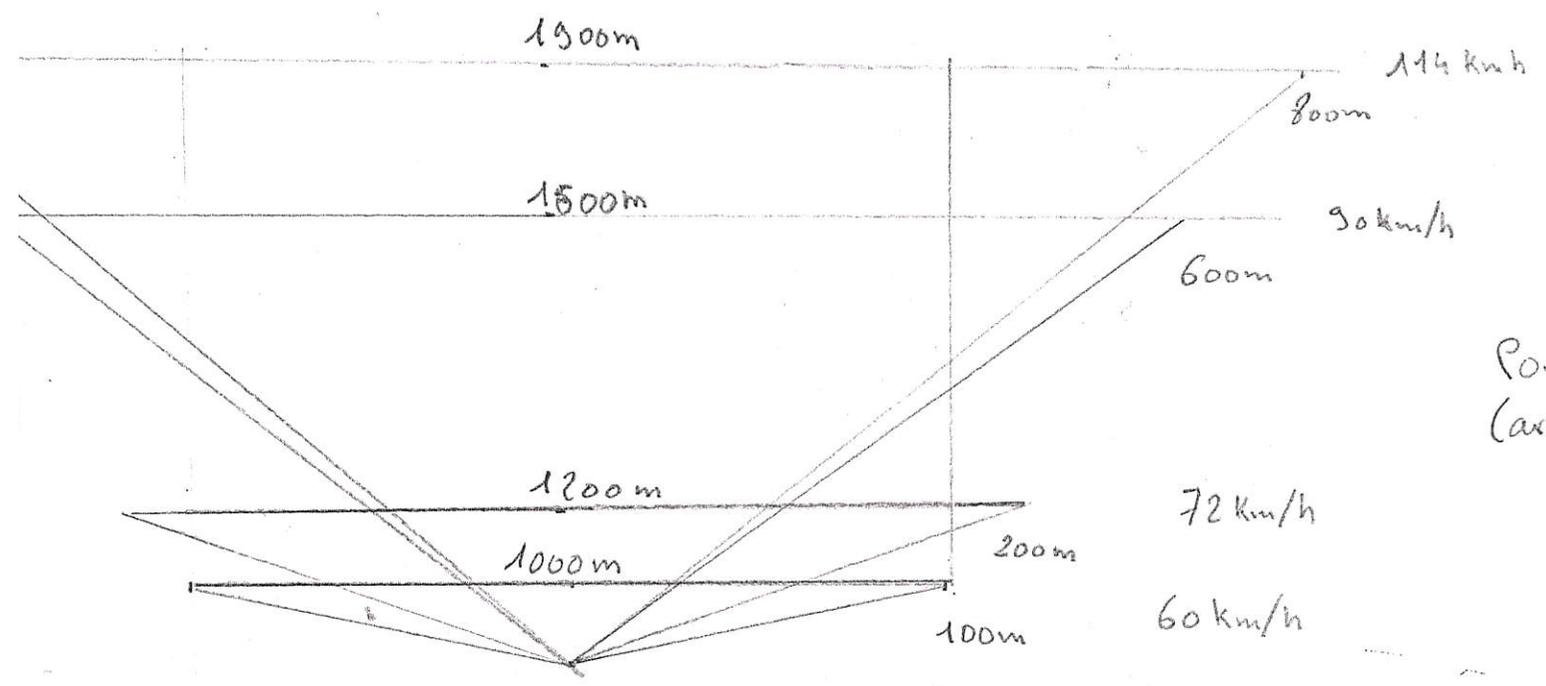
Point lumineux

halo lumineux

hélice stationnaire
effet gnoscopique



cerce lumineux faible intensité



Pour 1 minute
(arrondi supérieur)

Amorceur Jéze &